

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01694

Numéro SIREN : 800 682 429

Nom ou dénomination : A. A & A

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2018 sous le numéro de dépôt 9453

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise <u>A A S A</u>				Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise <u>73 RUE DU CHATEAU 92100 BOULOGNE BILLANCOURT</u>								
SIREN <u>8 0 0 6 8 2 4 2 9 0 0 0 1 7</u>								
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u> Durée de l'exercice précédent * <u>11</u>								
				Exercice N clos le <u>31/12/2015</u>				
ACTIF				Net				
				3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012				
		Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *		028	1 500	030	514	986	
	Immobilisations financières * (1)		040	81	042		81	
	Total I (5)		044	1 581	048	514	1 067	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052			
		Marchandises *		060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	10 539	070	10 539		
		Autres * (3)	072	1 247	074	1 247		
	Valeurs mobilières de placement		080	17 528	082	17 528		
	Disponibilités		084	513	086	513		
	Charges constatées d'avance *		092		094			
Total II		096	29 827	098	29 827			
Total général (I+II)				110	31 407	112	514	30 893
PASSIF								
				Exercice N NET				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		3 000		
	Écarts de réévaluation			124				
	Réserve légale			126				
	Réserves réglementées *			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131		132		
	Report à nouveau			134		-3 728		
	Résultat de l'exercice			136		-12 112		
	Provisions réglementées			140				
	Total I			142		-12 840		
	Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		2 397		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	12 271	172	41 336	
	Produits constatés d'avance			174				
	Total III			176		43 733		
Total général (I + II + III)				180		30 893		
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	195	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A A A A

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2015

		au titre de l'IR		005				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209			210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215			214	
		Services *		217			218	92 075
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
	Autres produits						230	152
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	92 227
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	37 223
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	34 250
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	118
	Rémunérations du personnel *						250	24 500
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	6 240
	Dotations aux amortissements *						254	300
	Dotations aux provisions						256	
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)							264	102 631

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers	(III)	280		Charges financières	(V)	294	
Produits exceptionnels	(IV)	290		Charges exceptionnelles	(VI)	300	314
Impôt sur les bénéfices *	(VII)					306	1 394

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

B - RÉSULTAT FISCAL						Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312		314	12 112
---------------------	--	--	--	--	--	--	-----	--	-----	--------

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles *					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	1 394		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	314		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entreprises nouvelles (44. sexes)	985		ZFU/TE (44. octies et octies A)	987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexes A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quinalectes)	138				
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344			350	
	Créance due au report en arrière du déficit				346				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655				

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352		354	10 404
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356			
	Déficits antérieurs reportables * 5 037								360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370		372	10 404

SOCIETE A A ET A
Société par Actions Simplifiées Unipersonnelles
Au capital de 3000 euros
80068242900017 RCS EVRY
Siège social : 73 RUE DU CHATEAU,
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 12 Juin 2016

L'an Deux mille seize,

Le douze juin à quatorze heures,

Les associés de la société A A ET A, Société par Actions Simplifiées Unipersonnelles, au capital de 3000 euros, dont le siège social est 73 Rue du château ,92100 Boulogne Billancourt immatriculée au RCS de BOULOGNE BILLANCOURT sous le numéro 80068242900017, se sont réunis audit siège.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emmanuel AKWA, associé et gérant de la société A A ET A.

Le Président constate que sont présents :

- Monsieur Emmanuel AKWA (150 actions)

Soit au total 1 associé présent totalisant 150 actions sur 150.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le Président :

- une copie des lettres de convocation adressées aux associés,

AC

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant
Ordre du jour de l'Assemblée générale mixte :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- Conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce,
- Quitus à la gérance,
- Formalités légales.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la Gérance.

Enfin, le Président déclare les discussions ouvertes.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

* *

Assemblée Générale

PREMIERE RESOLUTION – Approbation des comptes

L'associé unique, après avoir établi son rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve ces comptes, tels qu'ils sont présentés et faisant ressortir une perte de 12112 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ses comptes ou résumées dans le rapport de la gérance.

Cette résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION – Affectation des résultats

L'Assemblée des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Résultat de l'exercice -12112 €

AE

Résultat de l'exercice 2014	-3728 €
Reserve légale	0 €
Dividende distribué	0 €
Affecté au compte report à nouveau pour la somme de	-15840 €
Qui sera donc porté à la somme de	€

L'Assemblée des associés prend acte qu'il y a pas distribution de dividende, et que la société continue l'activité malgré le déficit supérieure à 50% du capital social.

Cette résolution est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION – Conventions visées

L'Assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, prend acte que ce rapport ne mentionne l'existence d'aucune convention réglementée.

Cette résolution est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION – Conventions visées

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée donne à la Présidence (exercée par Monsieur Emmanuel AKWA) quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé, sous réserve de tout élément qui ne lui serait pas connu à la date de ce jour.

Cette résolution est adoptée

SIXIEME RESOLUTION – Formalités légales

L'Assemblée des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité, de dépôt et autre qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée

AC

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

Monsieur Emmanuel AKWA

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'AKWA' with a large, stylized flourish extending to the left.

* *
*